

A Grenoble, les ratés du premier écoquartier français

Primée en 2009 par le ministère de l'écologie, la ZAC de Bonne affiche des performances énergétiques décevantes

Grenoble
Correspondant

Adieux pas des habitats high-tech et de leurs toitures végétales ou parsemées de panneaux photovoltaïques, les terrasses de certains commerces se prolongent à fleur des plans d'eau et des espaces de verdure gagnés par les couleurs de l'automne.

Nichée sur 8,5 hectares au cœur de Grenoble à l'emplacement d'une ancienne caserne militaire, la ZAC de Bonne, lancée en 2003, fut le premier écoquartier à voir le jour en France. En 2009, le ministère de l'environnement lui avait attribué le prix du meilleur écoquartier.

Mais, trois ans à peine après l'arrivée de ses premiers habitants, un rapport met sérieusement en cause le bilan énergétique de cette cité modèle.

Réalisée par le bureau d'études Enertech, spécialisée dans l'optimisation énergétique du bâtiment, l'étude a été menée au cours des deux premières années de vie au sein de 438 des 900 logements familiaux – dont 40% en locatif social – qui composent ce concentré d'habitats économes. Les résultats sont très éloignés des ambitions énergétiques affichées par les concepteurs du projet.

L'enquête met en lumière des surconsommations de chauffage de 5% à 70% supérieures à l'objectif assigné (42,5 kWh/m²/an), et une mésestimation des besoins globaux en la matière pouvant atteindre jusqu'à 30% en fonction des bâtiments. Même constat pour l'eau chaude sanitaire et les services généraux, dont les consommations respectives dépassent parfois très largement les objectifs fixés (17 et 10 kWh/m²/an).

A-t-on placé la barre trop haut ? « Ces cibles sont réalistes, estime Olivier Sidler, directeur d'Enertech. En Allemagne, les objectifs énergétiques au sein des écoquartiers de ce type sont pla-

cés plus bas encore et ils sont partiellement respectés. Nous avons compris pourquoi certaines choses n'ont pas marché et nous en avons tiré des enseignements qui valent de l'or », ajoute-t-il. Défaut de qualification des entreprises du bâtiment qui emploient parfois à bas coût des ouvriers venus de l'étranger et insuffisamment formés ; sensibilisation insuffisante des promoteurs et des habitants à l'utilisation d'équipements jugés complexes...

Pour expliquer ces écarts importants entre les besoins estimés et la réalité, concepteurs et exploitants du projet pointent globalement le fait que, en France, la

culture du bâtiment basse consommation (BBC) n'a pas encore totalement intégré les esprits des acteurs de la chaîne. Ni les différen-

« Certaines entreprises ont commis des erreurs énormes »

Olivier Sidler
directeur du cabinet Enertech, qui a mené l'étude

tes étapes de la conception et de la gestion de ces logements, causant ainsi de malfaçons et des problèmes d'appropriation à tous les

niveaux d'intervention.

« Certaines entreprises, bien que pleines de bonne volonté, ont commis des erreurs énormes sur la ZAC de Bonne. Depuis, des progrès ont été réalisés », poursuit Olivier Sidler, dont l'étude dévoile également « l'étanchéité à l'air imparfaite des bâtiments » et le respect aléatoire, en hiver, de la température de chauffage préconisée (19°C) pour optimiser la performance des logements.

« Les gestionnaires, sous la pression des habitants, augmentent la température des chaudières. Là où les thermostats ont été bridés, certains habitants ont acheté des chauffages d'appoint, explique

Christophe Bresson, directeur de l'union iséroise de l'association Consommation logement cadre de vie (CLCV). Avec le BBC, on a changé de dimension. Faire entendre à des gens habitués à vivre avec 23°C ou 24°C qu'ils doivent se chauffer à 19°C, c'est compliqué. »

« Pour des bâtiments de cette performance, il est effectivement possible de faire bien mieux. Mais les consommations énergétiques sont davantage maîtrisées si l'on compare avec un groupe de bâtiments neufs classiques », tempère Laetitia Loulergue, qui assure le suivi de la consommation en énergie d'un bâtiment géré par l'Office public d'aménagement et de

construction de l'Isère (Opac 38).

Le bailleur, qui fait état de « coûts de chauffage et d'eau chaude divisés par deux », amis en place des comités de résidents pour accompagner les locataires dans la prise en main de leur logement et rectifier leurs comportements.

De son côté, la SEM-Sages, le maître d'ouvrage du projet, a programmé une nouvelle campagne de mesures qui débutera début 2012. « Nous nous doutions que nous n'allions pas arriver à satisfaire de tels objectifs immédiatement », concède Valérie Dioré, la directrice. « Il faut néanmoins poursuivre nos efforts. Nous avons réussi à faire évoluer la façon de construire », conclut-elle.

Le ministère de l'environnement estime que l'étude n'est « pas une surprise » et ne remet pas en cause les fondements du projet. « Grenoble était dans une logique d'anticipation, il y a une période de rodage inhérente », font valoir les conseillers de Nathalie Kosciusko-Morizet. ■

BOÛT PAVAN

La mise en chantier d'un label en 2012

Il n'existe pas de label écoquartier. Le ministère de l'écologie promet d'en élaborer à l'échéance de 2012. A défaut, il a élaboré une grille d'analyse permettant de sélectionner et de mettre en valeur les meilleurs projets d'aménagement urbain durable à l'échelle des quartiers.

Le site de l'ancienne caserne de Bonne, à Grenoble, s'est ainsi vu décerner par le ministère de l'écologie, le « grand prix » des écoquartiers en 2009 au terme d'un concours lancé dans le cadre du grenelle de l'environnement : 160 dossiers déposés, 28 retenus par le ministère. Un second concours a été ouvert en 2011. 393 projets ont déjà été envoyés. Le palmarès sera dévoilé le 30 novembre.



Jardin de l'immeuble Henri-IV de l'écoquartier de Bonne, à Grenoble, mardi 8 novembre. SYLVAIN FRAPPAT POUR « LE MONDE »

Les mesures d'économie de gouvernement, une mauvaise nouvelle pour l'habitat durable

LES MESURES DU PLAN « d'équilibre des finances publiques » concernant le secteur de la construction, présentées par le gouvernement, lundi 7 novembre, ont entraîné de vives protestations de la part des professionnels.

Coup de rabot de 20% du crédit d'impôt développement durable (CIDD), hausse de la TVA de 5,5% à 7% pour les travaux de rénovation dans le bâtiment, « recentrage du prêt à taux zéro » (PTZ+), fin du dispositif Scellier sur les investissements locatifs dès 2013, ces mesures « hypothèquent l'avenir et, par là même, l'emploi du secteur », indique la Fédération française du bâtiment (FFB).

De son côté, la Confédération

de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) – 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98% des entreprises et 67% des actifs du bâtiment – estime que le gouver-

nement, en voulant réaliser 8 milliards d'euros d'économie, « provoque un ralentissement de l'économie et se tire une balle dans le pied. Contrairement à ce qu'affirme le premier ministre, il affaiblit l'un des secteurs parmi les meilleurs contributeurs à la croissance ».

La Capeb chiffre les pertes à « un milliard de chiffre d'affaires et la disparition directe et indirecte de 10 000 emplois ». Le président de la FFB, Didier Ridoret, se montre, lui, moins définitif. « Quand la

TVA dans le secteur a été abaissée de 19,6% à 5,5%, en 1999, nous nous serions contentés de 7%.

Aujourd'hui, je ne pense pas que ce taux entrainera une baisse d'activité », a-t-il confié au Monde.

Le risque porte d'abord, selon lui, sur les autres mesures. Le PTZ+, lancé en janvier 2011, qui a bénéficié à quelque 360 000 ménages ayant acheté un logement neuf ou ancien, ne sera plus réservé, en janvier 2012, qu'à l'acquisition de logements neufs basse consommation. Le marché de l'ancien, en ralentissement au troisième trimestre, pourrait en pâtir de manière importante.

A la veille de l'annonce de ces mesures, le président de la Fédéra-

tion nationale de l'immobilier (FNAIM), René Pallincourt, regrette que « l'immobilier puisse être sacrifié sur l'autel de la rigueur budgétaire » et s'inquiète des conséquences d'un non-renforcement du PTZ+ dans l'ancien, « dont l'efficacité n'est plus à démontrer ». D'autant qu'il ne sera pas renforcé, mais supprimé en 2012.

Le glas du Grenelle

Le dispositif Scellier de 2008 apportait, lui, une réduction d'impôt – 22% cette année et 14% en 2012 – aux particuliers qui achetaient un logement neuf pour le louer. « Sa suppression en 2013 est une erreur fondamentale qui va entrainer une baisse des investis-

ments », avance M. Ridoret.

Alors que 380 000 logements ont été mis en chantier en 2011, soit une légère progression par rapport à 2010, la perte pourrait être de 60 000 logements dès 2013, soit, pour le président de la FFB, « l'équivalent de 30 000 emplois ».

Ces arguments inquiètent le syndicat Force ouvrière, qui redoute de nombreux licenciements et dénonce « des mesures qui n'épargnent pas le BTP ».

Enfin, la réduction de 20% du crédit d'impôt développement durable (CIDD) fait suite à des baisses déjà actées dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2012. Ainsi, le crédit pour le photovoltaïque est passé de 22% à 15%. Dans le

PLF, le coût du CIDD était évalué à 1,4 milliard d'euros en 2012 au lieu de 1,9 milliard d'euros en 2011. Le CIDD porte notamment sur l'achat d'équipements améliorant l'efficacité énergétique des logements.

Pour la Capeb, cette mesure « risque de sonner le glas du Grenelle de l'environnement ». De leur côté, le Réseau action climat et la Fondation pour la nature et l'homme estiment que « le premier ministre serait plus inspiré de supprimer ces niches fiscales liées à la consommation d'énergies fossiles, soit 5,8 milliards d'euros, au lieu de porter un coup de canif supplémentaire à l'accompagnement des modes de vie respectueux de l'environnement ». ■

REMI BARROUX

La Chine va progressivement interdire les ampoules à incandescence à partir de 2012

Les entreprises qui fabriquent des produits d'éclairage pour l'exportation ne sont pas concernées par cette décision

Shanghai
Correspondance

La Chine va abandonner progressivement les ampoules traditionnelles pour les remplacer par de l'éclairage à basse consommation d'énergie. Le gouvernement interdira de vendre et d'importer des ampoules à incandescence de 100 watts (W) et plus à partir du 1^{er} octobre 2012. Celles de 60 watts seront prohibées deux ans plus tard et seront suivies, en 2016, par celles de 40 W.

Le vice-directeur de la commission nationale pour la réforme et le développement, Xie Ji, a annoncé, vendredi 4 novembre, cet effort

nouveau, en précisant que les producteurs d'ampoules à économie d'énergie recevront un soutien financier de Pékin.

L'agence de planification gouvernementale prévoit que la production d'ampoules basse consommation de la Chine soit multipliée par quatre en cinq ans. En 2010, la Chine a produit 3,85 milliards d'ampoules à incandescence dont 1,07 milliard pour son marché intérieur.

Environ 12% de l'électricité utilisée par le plus gros consommateur d'énergie de la planète sert à l'éclairage. Le pays considère qu'il économiserait 48 milliards de kWh par an s'il parvenait à remplacer l'en-

semble de ses ampoules à incandescence par des lampes fluocompactes. Cela se traduirait aussi par une diminution de 48 millions de tonnes par an de ses émissions de CO₂.

Cette démarche contribue à l'objectif de réduction de 16% de l'intensité énergétique de la croissance chinoise au cours des cinq prochaines années, adopté au mois de mars. A l'horizon 2020, la Chine s'est fixée pour ambition une réduction de la consommation d'énergie par point de produit intérieur brut de 40% à 45% (par rapport à 2005).

Pour le gouvernement, qui refuse en revanche de s'engager sur une diminution de ses émissions

en valeur absolue, l'élimination des ampoules à incandescence est un nouveau signe tangible que la Chine fait des efforts, et de son propre chef.

«Eclairage vert»

Le fondateur du Centre sur l'efficacité énergétique, Zhou Dadi, explique que les déperditions dans l'éclairage sont un problème national majeur et estime « sur le long terme, la transition sera bénéfique économiquement ». L'interdiction formelle permet d'accélérer le basculement vers les ampoules de nouvelle génération alors que la population commence à peine à se familiariser avec ces produits.

Reste à mettre en place une politique de prix susceptible de convaincre le consommateur et « à travailler sur la sensibilisation du grand public afin que le message parvienne jusque dans les villages », relève Christophe Bahuet, directeur en Chine du Programme de l'ONU pour le développement.

La gestion des déchets sera un autre défi. Dans une lettre ouverte envoyée au gouvernement en mars 2010, un professeur de physique de l'université de Tsinghua, Yu Hao, s'inquiétait de l'absence de réflexion sur le recyclage lors de ce passage à « l'éclairage vert ».

Les ampoules de nouvelle génération contiennent du mercure et

« pourraient être traitées comme des déchets ménagers classiques », écrivait-il, au risque d'ajouter aux problèmes de pollution aux métaux lourds déjà récurrents.

D'autres points restent à préciser constate Barbara Finamore, directrice du bureau chinois du Natural Resources Defense Council : « Des amendes seront-elles infligées en cas de non-respect ? Comment la réglementation sera-t-elle appliquée ? » D'autant que, si l'importation en Chine et la vente sur le territoire seront explicitement prohibées à l'avenir, la production pour l'export n'est en revanche pas visée... ■

HAROLD THIBAUT